

Type	Critère logement	Critère personne	Eligibilité technique assainissement	Montant	Modalité	Renseignements
Eco prêt à taux zéro	Prêt Le logement doit avoir été achevé avant le 1er janvier 1990 et être utilisé ou destiné à être utilisé en tant que résidence principale.	L'éco-prêt à taux zéro concerne : sans condition de ressources : les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les sociétés civiles (uniquement celles non soumises à l'impôt sur les sociétés dont au moins l'un des associés est une personne physique) ;	Les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie - Exemples éligibles : Fosse + épandage ou filtre à sable drainé ou non drainé ou zéolithe sont éligibles La mise en place d'un poste de relevage ne rend pas non éligible le projet à condition d'exclure le poste dans le cout des travaux - Exemples non éligibles : micro stations consommant de l'énergie	10 000 €	Travaux réalisés par un professionnel Formulaire sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=4390	S'adresser à l'une des banques suivantes accompagné du formulaire devis et du devis signé par le professionnel : •BNP Paribas •Crédit Agricole •Société Générale •Caisse d'Epargne •Banque Populaire •Crédit Mutuel (via la FBF) •La Banque Postale •Crédit Foncier •Crédit Immobilier de France •Solfea •Domofinance •LCL
PIG Pays de Château Gontier	Aide Maison d'habitation	plafonds de ressources PO "Très modestes", "Modestes" et "Modeste x1,5"	installation catégorie 1	PO "Très modestes", "Modestes" : 40 % plafonnée à 2 000 € "Modestes x2" : 20 % plafonnée à 1 000 €	Eligibilité sur devis, étude de sol et visite de réception cumulable avec l'ANAH et le PTZ	Communauté de communes du Pays de Château Gontier à voir en direct avec Madame Angélique PERDRIELLE
Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) Secteurs conventionnés : - C.C. du Pays Craonnais - Mayenne Communauté - Régie des Coëvrons - SIAEP Colmont Mayenne Varenne - SE Nord Ouest Mayennais	Aide concernant les installations non conformes et en cas d'absence d'installation au titre de l'arrêté du 27 avril 2012 Sont exclues, les installations neuves ainsi que les installations réhabilitées dans le cadre des ventes.	Aucun critère	Grille d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne Avis favorable sur la conception et la réalisation du SPANC	30 % avec un coût plafond par installation de 8 500 € Attention fin du programme au 31/12/2021	Il s'agit d'opérations groupées menées par le SPANC. Ce dernier encaisse la subvention de l'AELB et la reverse auprès des particuliers	Service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont dépend votre commune - C.C. du Pays Craonnais : 02 43 09 61 61 - Mayenne Communauté : 02 43 30 21 21- - SIAEP Colmont Mayenne Varenne : 02 43 08 27 04 - SE Nord Ouest Mayennais 02 43 05 37 83 -Régie des Coëvrons 02 43 01 61 35
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) Secteur conventionné : - SE Nord Ouest Mayennais (Commune de St Berthevin la Tannière uniquement concernée)	Aide liste de communes éligibles habitations situées en zone d'assainissement non collectif approuvée après enquête publique installations non conformes classées en "absence d'installation" ou présentant des dangers pour la santé des personnes (art.4 cas a) ou risque environnemental avéré (art.4 cas b) au titre de l'arrêté du 27 avril 2012 Sont exclues, les installations neuves	Aucun critère	grille en annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2012 réalisation obligatoire d'une étude de filière Avis conforme sur la conception et la bonne exécution du SPANC en cas de rejet en milieu hydraulique superficiel: autorisation du propriétaire du lieu de rejet (y compris quand l'évacuation des eaux épurées est opérée dans le réseau pluvial de la propriété)	étude 50 % de subvention travaux: 6 000 € par installation (forfait plafonné au montant du devis présenté)	Il s'agit d'opérations groupées menées par le SPANC. Ce dernier encaisse la subvention de l'AESN et la reverse auprès des particuliers	SE Nord Ouest Mayennais 02 43 05 37 83
CAF	Prêt Les travaux doivent concerner votre résidence principale.	Vous devez recevoir au moins une prestation familiale. Si vous recevez uniquement l'allocation aux adultes handicapés, l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement versée aux personnes sans enfant, vous ne pourrez pas bénéficier de ce prêt.	Aucun critère	il peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1%. Il est remboursable en 36 mensualités égales. Le prêt est versé par moitié à la signature du contrat, sur présentation du devis, et à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture.	Retournez un formulaire, daté, signé et accompagné : des devis détaillés des travaux, établis par les entreprises des devis des matériaux utilisés établis par les Fournisseurs, si vous faites vous-même les travaux la photocopie du permis de construire si la nature des travaux le nécessite.	Caf de la Mayenne 11 quai Paul Boudet 53088 LAVAL cedex 9 http://www.caf.fr
Caisse de retraite MSA	Prêt Les travaux doivent concerner votre résidence principale.	Aucun critère	Aucun critère	il peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1%. Il est remboursable en 36 mensualités égales. Le prêt est versé par moitié à la signature du contrat, sur présentation du devis, et à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture.	Retournez un formulaire, daté, signé et accompagné : des devis détaillés des travaux, établis par les entreprises des devis des matériaux utilisés établis par les Fournisseurs, si vous faites vous-même les travaux la photocopie du permis de construire si la nature des travaux le nécessite.	MSA
Caisse de retraite autres (RSI, CNRACL)	- Contacter sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement	critères de ressources, contacter HD 53	Contacter sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement	Contacter sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement.	Contacter sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement.	SOLIHA 53 21 rue de l'Ancien Evêché BP 70 837 53 008 LAVAL Cedex 0243911991
ANAH	Aide Mises aux normes financées uniquement dans le cadre de la rénovation globale d'un logement très dégradé (selon une grille de dégradation éditée par l'ANAH). Pas de subvention si assainissement seul. Logement de plus de 15 ans. Non cumulable avec un PTZ (achat*) de moins de 5 ans (en fonction des EPCI**). Depuis mai 2013, l'ANAH ne finance plus les travaux d'assainissement que pour les logements très dégradés.	Uniquement pour les logements dégradés : PO : critères de revenus PO "modestes" et très modestes** PB		Dans le cadre d'un projet global : PO : 50 % d'un plafond de travaux de 50 000 € PB : 35 % d'un plafond de travaux de 80 000 €	Professionnels agréés avec étude de sol + certificat de conformité du SPANC au paiement.	SOLIHA 53 21 rue de l'Ancien Evêché BP 70 837 53 008 LAVAL Cedex 0243911991

** En secteur d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) cumul possible avec le PTZ achat, mais pas en secteur de PIG (Programme d'Intérêt Général) - Contactez SOLIHA 53 0243911991

* attention les aides sont cumulables avec un ECO PTZ (pour les travaux d'économie d'énergie), mais pas avec un PTZ achat < 5ans (ce prêt n'existe plus dans l'ancien depuis 2012.

mise à jour 11/2019

Ménages	Plafond PO « Très Modestes »	Plafond PO « Modestes »	Plafond « Modestes x 1,5 » uniquement sur le Pays de Château Gontier
1	14 508 €	18 598 €	27 897 €
2	21 217 €	27 200 €	40 800 €
3	25 517 €	32 710 €	49 065 €
4	29 809 €	38 215 €	57 322 €
5	34 121 €	43 742 €	65 613 €
1	4 301 €	5 510 €	8 265 €